

Ce feuillet est un outil de sensibilisation. Les renseignements sont fournis à titre indicatif et n'engagent aucunement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Barbe. En aucun cas, ils ne peuvent substituer un règlement municipal ou toute autre loi ou règlement au Québec.

Personne ne souhaite vivre un sinistre, mais y être préparé permet de mieux y faire face.



Municipalité  
de Sainte-Barbe

470, ch. de l'Église  
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0  
450 371-2504  
[www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com)

Document à conserver

## Quoi faire en cas de pannes de courant ?



La Municipalité de Sainte-Barbe publie un feuillet préventif afin de bien informer la population sur les bonnes pratiques à adopter en cas de pannes de courant et éviter les risques de refoulements d'égout.

## Prévention

- » Assurez-vous de ne pas avoir d'équipement électrique directement sur le plancher du sous-sol.
- » N'entreposez pas vos documents importants au sous-sol et placez en lieu sûr les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides.
- » Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible.
- » Prévoyez un réchaud à fondue et le combustible recommandé.
- » Installez un avertisseur de monoxyde de carbone à piles et assurez-vous qu'il fonctionne bien.
- » Dans votre sous-sol, assurez-vous que votre **pompe de puisard** fonctionne bien, testez-la régulièrement pour vous assurer de sa fiabilité. Pour la protéger en cas de panne de courant, installez une source d'alimentation d'urgence à pile ou branchez-la à une génératrice. Il est interdit d'utiliser une pompe alimentée par le réseau d'eau potable de la Municipalité et les eaux de la pompe de puisard doivent être envoyées dans le fossé ou sur le terrain, mais jamais dans le réseau sanitaire de la Municipalité.
- » Afin d'éviter les refoulements d'égout, assurez-vous que tous les appareils sanitaires et les drains de plancher du sous-sol soient munis de **clapets antiretours**. Le principe d'un tel clapet est simple : il permet l'écoulement de l'eau dans une seule direction (vers l'égout public) et empêche l'eau de remonter.
- » Assurez-vous que les **eaux de pluie** provenant du toit du bâtiment soient évacuées par des gouttières à au moins 1,8 mètre à partir du mur de fondation du bâtiment sur la surface perméable du terrain (pelouse, jardin, haie de cèdres, etc.), ceci afin d'éloigner le plus possible l'eau de la fondation.
- » En tout temps, il est interdit de brancher une gouttière ou un tuyau de descente pluviale au drain de fondation ou au réseau d'égout sanitaire.

## Pendant le sinistre

- » Utilisez une génératrice de façon sécuritaire en suivant les indications du fabricant.
- » Veillez au bon fonctionnement de votre pompe de puisard et assurez-vous de rejeter l'eau sur la surface perméable du terrain (pelouse, jardin, haie de cèdres, etc.) et non dans le réseau d'égout.
- » Réduisez au minimum votre consommation d'eau. Si le réseau est saturé, la pression du côté de la résidence ne sera pas suffisamment forte comparativement à la pression du côté du réseau, ce qui pourrait empêcher l'eau de s'évacuer adéquatement de votre demeure.
- » N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- » N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils conçus pour l'extérieur ou pour le camping, tels que barbecue, chauffeuses ou poêle au propane.



## Rétablissement

- » Jetez les aliments périssables (produits laitiers, viandes, poissons, œufs, etc.) exposés à une température de plus de 4°C pendant plus de deux heures, ainsi que les aliments qui représentent des signes de détérioration tels que de mauvaises odeurs.
- » Ne recongelez pas des aliments décongelés.
- » Si des appareils électriques ont été mouillés, ils risquent de créer un choc électrique ou un feu lorsqu'ils seront mis en marche. Faites appel à un électricien qualifié avant de les utiliser à nouveau.
- » N'habitez pas une maison dans laquelle il y a de l'eau stagnante.
- » Faites attention aux moisissures. Pour désinfecter votre maison, utilisez un mélange contenant dix portions d'eau pour une portion d'eau de Javel.
- » Pour votre assureur, documentez les dommages causés à votre résidence en prenant des photos ou une vidéo.
- » Pensez à vérifier périodiquement le bon fonctionnement de vos équipements, tels que clapets antiretours, génératrice et pompe de puisard.

